

Metz, le 07 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saisies de produits stupéfiants réalisées par la direction interrégionale du Grand Est au cours de l'année 2021

Les résultats repris dans le document en annexe illustrent l'importance des saisies de produits stupéfiants réalisées par la douane au sein du Grand Est.

Ces saisies de stupéfiants ont augmenté de 15,1 %, passant de 3,89 tonnes en 2020 à 4,48 tonnes en 2021. Le nombre d'affaires réalisées a augmenté de 6,4 %, passant de 1 150 en 2020 à 1 224 en 2021.

Il convient de noter que 19 % des saisies de stupéfiants concernaient le vecteur du fret express et centres de tri postaux.

La répartition par type de stupéfiants est la suivante :

- 3,7 tonnes de **cannabis** ont été saisies en 2020 contre 4,1 tonnes saisies en 2021 (soit + 11%) ;
- les quantités de **cocaïne** saisies ont augmenté de 14,1 % entre 2020 et 2021, passant de 43,2 kg à 49,3 kg ;
- pour l'**héroïne**, les quantités saisies passent de 32,2 kg en 2020 à 43,2 kg en 2021 (soit + 34,2%) ;
- les quantités d'**ecstasy** ont fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+ 1 630%), passant de 7 274 doses à 125 896 doses ;
- 75,7 kg de **psychotropes** ont été saisis en 2020 contre 178 kg saisis en 2021 (soit + 135%) ;
- pour les **drogues de synthèse**, les quantités saisies passent de 5 kg en 2020 à 46,8 kg en 2021 (soit + 836%)

La lutte contre les produits stupéfiants constitue pour la douane une action prioritaire au même titre que celle contre la contrebande et le trafic illicite de tabac, la contrefaçon ou le blanchiment d'argent.

Pleinement mobilisée dans le cadre du plan national de lutte contre les stupéfiants, la douane du Grand Est agit au quotidien pour combattre les trafics illicites et ainsi renforcer la protection du territoire et des citoyens.

Contact presse :

Denis MARTINEZ
Direction interrégionale des douanes et droits indirects du Grand Est
25 avenue Foch - CS 61074 57036 METZ cedex

